Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

étendue de la garantie donnée par un constructeur

Par Visiteur

Nous avons en vue un terrain sur lequel une dalle a été coulée sur un vide sanitaire; puis le projet a avorté et le terrain est de nouveau mis en vente.
Nous souhaitons faire construire par un constructeur,et obtenir une garantie décenale sur l'ensemble. est ce possible?
doit il y avoir expertise de la dalle avant l'achat,et aux frais de qui?
merci

Par Visiteur

Bonjour,

A moins de trouver un constructeur qui acceptera
"d'escroquer" son assurance en affirmant qu'il a bien construit lui même la dalle, il n'y a aucun moyen de garantir cette construction "à posteriori".

doit il y avoir expertise de la dalle avant l'achat,et aux frais de qui?

Non, pas à ma connaissance. Je ne vois pas pourquoi il y aurait une expertise d'ailleurs.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Je ne comprends pas votre 2è remarque: c'est justement parce que aucune garantie ne peut être donnée qu'il faut une expertise préalable

---
Par Visiteur

Bonjour,

Quel est le texte juridique qui vous ordonne une expertise en pareille situation?

A mon humble avis, vous pouvez vendre le terrain avec la dalle sans soucis. Je ne vois pas vraiment quel vice caché pour entacher une simple dalle.

Bien cordialement.